

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 14 décembre 2023

Membres du Conseil Municipal : 23

Présents : 16

Votants : 23

Absents : 7

Procurations : 7

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme JACQUEMIN Monique, Mme FERRERES France, Mme ARNAUD Sandrine, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène, M. BELLOC Didier, Mme BAECKEROOT Marie-Hélène

Procurations :

M. LE BLEVEC Loïc donne procuration à M. LAVIE Richard
M. DEBARGE Francis donne procuration à Mme JACQUEMIN Monique
M. SALVADOR Daniel donne procuration à Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion
Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à Mme SIRVEN Françoise
M. DI NATALE Paolo donne procuration à Mme REYREAU Peggy
M. ARNAUD Hervé donne procuration à Mme GALABRUN-BOULBES Jackie
M. FOURNEAU Julien donne procuration à M. DACHEUX Jean-Philippe

Objet : FINANCES – Budget primitif 2024

M. Lavie, adjoint aux finances, propose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif pour l'année 2024.

Ce budget a fait l'objet d'une validation par la commission Finances le 8 novembre 2023.

La loi NOTRe prévoit une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles de la commune, qui est présentée en séance et est jointe à la présente délibération.

Ce budget 2024 est voté dans un contexte de crise énergétique et d'inflation, et sans reprise des résultats de l'exercice 2023 aussi, le recours à l'emprunt sert de variable d'ajustement des recettes (l'emprunt sera ensuite diminué lors de la reprise du résultat de 2023).

Note sur le BP 2024

L'article L2313-1 du CGCT prévoit une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles de la commune.

Éléments de contexte

L'année 2024 devrait être marquée par un contexte national et international qui impacte les habitants et les collectivités locales : maintien de l'inflation et prix de l'énergie élevé.

Pour la commune, il va falloir faire face à ces contraintes avec la nécessité de maintenir le niveau d'auto-financement de la commune (maîtrise des dépenses courantes et de personnel).

Au niveau de l'investissement, 2024 verra la fin des travaux de restauration du Château en vue de l'aménagement du nouvel hôtel de ville et de nouveaux projets.

Les priorités du budget 2024

- Les modalités d'élaboration du budget 2024 ont été repensées par rapport aux années précédentes ; nous sommes partis des dépenses essentielles et réelles pour construire le budget au vu des contraintes présentes et à venir.
- **Faire face au coût élevé de l'énergie**
Nous sommes partis sur une prévision de hausse de 2% des dépenses liée à l'augmentation des surfaces de bureau. Nous poursuivons les travaux et actions de sensibilisation et d'écogestes qui devraient nous permettre de limiter cette hausse.
Poursuite de la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique
- **Faire face à l'inflation**
Les services et les élus vont devoir s'adapter dans un budget contraint pour faire face à la hausse des prix.
- **Maintenir le résultat de la section de fonctionnement pour maintenir la capacité d'auto-financement, CAF nette**
L'excédent de fonctionnement doit être situé entre 300 000 et 320 000 € pour couvrir les petits travaux d'investissement et les annuités des emprunts.
- Poursuivre la **maîtrise des dépenses de fonctionnement** tout en gérant les augmentations d'usagers sur les différents services
 - les secteurs scolaires et périscolaires.
 - les ALSH maternel et élémentaire
 - les services à la population (mairie, bibliothèque...).
- Poursuivre le travail d'analyse réalisé en 2023 sur les **recettes** liées aux produits des services et aux impôts.
Étendre ce travail à l'analyse des coûts globaux des services.
- Hausse des recettes fiscales de 4%

➤ En investissement

- Poursuite et fin des travaux pour le nouvel hôtel de ville
- Réaliser des travaux sur les bâtiments liés aux économies d'énergies et projets de panneaux photovoltaïques
- Projets de rénovation de salle Cardonnet
- Projet d'équipement sportif
- Projet sur les équipements scolaires et péri-scolaires

Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

I. La section de fonctionnement

Montant des recettes et des dépenses : 2 564 308,00 €
(budget 2023 voté en décembre 2022 de 2 409 346 €).

Les éléments significatifs sur les dépenses de fonctionnement :

- La maîtrise des dépenses de charges de gestion courante (chapitre 11) tout en tenant compte de :
 - L'augmentation des tarifs élevés du coût de l'énergie ;
 - Des prestations de services en hausse (hausse tarif, remplacement d'agents...)
 - Equilibrer la section / aux recettes sans attendre le résultat de 2023 et poursuivre notre objectif d'améliorer notre capacité d'auto-financement

Chapitre 011 - Les charges à caractère général :
941 979,71 € (779 139 € en 2023)

- La maîtrise des dépenses de personnel (chapitre 12) tout en tenant compte :
 - des revalorisations salariales et avancement carrière des agents
 - du poste comptable remplacé par de la prestation de service, idem pour le ménage des écoles
 - de la réflexion à mener sur la protection sociale complémentaire des fonctionnaires
 - de l'augmentation du temps de travail des 2 agents de la bibliothèque

Chapitre 012 - Les charges de personnel
1 266 800 € (1 265 498 € en 2023)

- **Chapitre 014 – Atténuation de produits**
188 000 € (168 000 € en 2023)
 - ↳ Attribution de compensation versée à 3M valorisée pour éventuelle augmentation

- **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**
101 615 € (124 423 € 125 978 € pour 2023)
 - ↳ Ajustement au réalisé 2023
 - ↳ Subvention CCAS maintenance sera peut-être à revaloriser suite résultat 2023

- **Chapitre 66 – Charges financières**
54 553,60 € (17 198 € 21 322 € en 2023)
 - ↳ Échéance du nouvel emprunt contracté en 2023

- **Dotations aux amortissements**
10 859,69 € (54 587,47 € en 2023)

Les éléments significatifs sur les recettes de fonctionnement :

- **Produits et services**

298 600 € (257 900 € en 2022)

↳ Poursuite de la progression des recettes liées aux services ALP et ALSII (hausse effectifs et des tarifs depuis 2020)

- **Impôts et taxes**

1 796 555 € (1 693 397 € pour 2023)

Augmentation des recettes des impôts, taxe additionnelle sur les droits de mutation

- **Dotations et participations**

338 703 € (327 6814 € pour 2022)

- **Autres produits de gestion courante**

68 355 € (stable) - Revenus des immeubles

2. La section d'investissement

Les éléments significatifs sur les dépenses d'investissement : 3 044 660,82 €.

- o Ce budget prend notamment en compte :
 - o Travaux et études Hôtel de ville : 1 200 000 €
 - o Mobilier et informatique : 60 000 €
 - o Actuelle mairie : 100 000 €
 - o Panneaux photovoltaïques sur les bâtiments : 100 000 €
 - o Salle Cardonnet : réfection toiture (57 000 €) + 230 000 €
 - o Projet extension Restaurant scolaire : 200 000 €
 - o Padel : 210 000 € (sous réserve des subventions obtenues et étude acoustique)
 - o Fonds de concours et PUP : 192 000 €
 - o Achat de terrain : 200 000 €
 - o Investissements récurrents

La recette s'équilibre avec des subventions, le FCTVA et un emprunt qui sera minoré lors du vote du compte de gestion.

Les éléments significatifs sur les recettes d'investissement

- ✓ FCTVA : 160 000 €
- ✓ Recettes : subventions d'investissements notamment pour les travaux de l'hôtel de ville : 925 449 €
- ✓ Recours à l'emprunt : 1 938 352,13 €. Ce montant sera réduit en fonction du report du résultat 2023 diminué des subventions possibles et demandées pour le nouvel hôtel de ville – tranche 2.

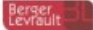
Niveau d'endettement

L'endettement (uniquement les dettes bancaires) sans le projet d'emprunt inscrit au BP est de 1 189 769 €, soit une dette par habitant (2905 habitants) de 410 € / hab/ an.

Notre objectif de CAF (capacité d'autofinancement) fixé en 2022 était de 350 000 € pour 2023, il devrait se situer autour de 320 00 €.

L'année 2024 sera une année de vigilance sur les dépenses pour maintenir ce niveau de CAF.

Délibération n° 2023-047- 5/5
Nomenclature : Finances locales – 7.1.7
Date de convocation : 06/12/2023

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 
ID : 034-213402498-20231214-D2023_047_1-BF

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget primitif 2024 annexé
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le